

(DQ12)

Suite des réponses aux questions du 27 novembre 2009 adressées au Promoteur

Question 51

La référence à la loi Danoise prévoyant un mécanisme de compensation de perte de valeur marchande d'une résidence est la suivante :

http://www.ens.dk/en-US/Info/Legislation/Energy_Supply/Documents/Promotion%20of%20Renewable%20Energy%20Act%20-%20extract.pdf

Êtes-vous ouvert à ce qu'un mécanisme semblable à celui du Danemark, pour compenser la perte éventuelle de valeur marchande de résidences situées à proximité d'Éoliennes, soit implanté au Québec ?

Réponse 51

Avant toute chose, il faut remettre dans son contexte ce genre de mécanisme qui peut être adopté dans un pays en fonction du type d'activités qui y ont lieu mais pourrait ne pas l'être dans un autre endroit. Il est donc complexe de commenter une telle législation sans savoir sur quoi son adoption a été appuyée. De plus, Enerfin peut difficilement se montrer ouvert ou fermé à l'implantation d'un tel mécanisme car il n'est pas normalement de son ressort ni de celui d'aucun promoteur d'influencer l'adoption de législation. Ceci dit, l'expérience du promoteur en Espagne ou au Brésil de même que les études qu'il a pu consulter au Québec le pousse à croire que l'effet d'un parc éolien sur la valeur marchande des résidences est neutre et que, pour cette raison, une telle législation ne serait pas nécessaire. Cependant, Enerfin se doit toujours de suivre les réglementations en vigueur dans chaque pays et de les respecter. Nous comprenons que ces réglementations sont différentes d'un endroit à l'autre, qu'elles s'adaptent aux particularités de ces pays et qu'elles sont le fruit d'études gouvernementales s'appuyant sur une analyse du contexte local.

Question 52

À partir de quelle date les négociations de gré à gré avec les propriétaires pour l'obtention des droits d'option ont-elles débuté?

Réponse 52

C'est à l'hiver 2006 que les premières négociations entre des propriétaires et le promoteur Geilectric pour l'obtention des droits d'option ont commencé. Le premier contrat d'octroi d'option a été signé le 23 mars 2006, cependant, les premiers contacts avec des propriétaires avaient commencé avant cela, pour l'installation de la première tour de vent en janvier 2005.

Rappelons que les contrats signés sont basés sur le modèle du Cadre de Référence d'Hydro-Québec et qu'il s'agit du même pour tous les propriétaires.

Question 53

À quelle date avez-vous tenu votre première présentation publique de type « portes ouvertes »?

Réponse 53

La première présentation publique tenue par le promoteur a eu lieu le 27 août 2007 et était organisée à ce moment par Geilectric. Pour sa part, Éoliennes de L'Érable a tenue sa première présentation le 11 décembre 2008. Une autre a eu lieu le 7 mai 2009 dans le cadre de la présentation de l'étude d'impact environnemental.

Question 54

Dans votre réponse concernant la page 26 de l'annexe R de l'étude d'impact (le document déposé DA24), vous avez fait état de recommandations additionnelles concernant l'intégration paysagère du projet. Vous précisiez que « *les multiples restrictions à caractère technique et environnemental identifiées [...] rendaient impossible l'application de ces [recommandations] sans compromettre la viabilité du parc* ».

Pourriez-vous présenter ces restrictions à caractère technique et environnemental auxquelles vous faites référence en expliquant comment elles étaient susceptibles de compromettre la viabilité du parc ?

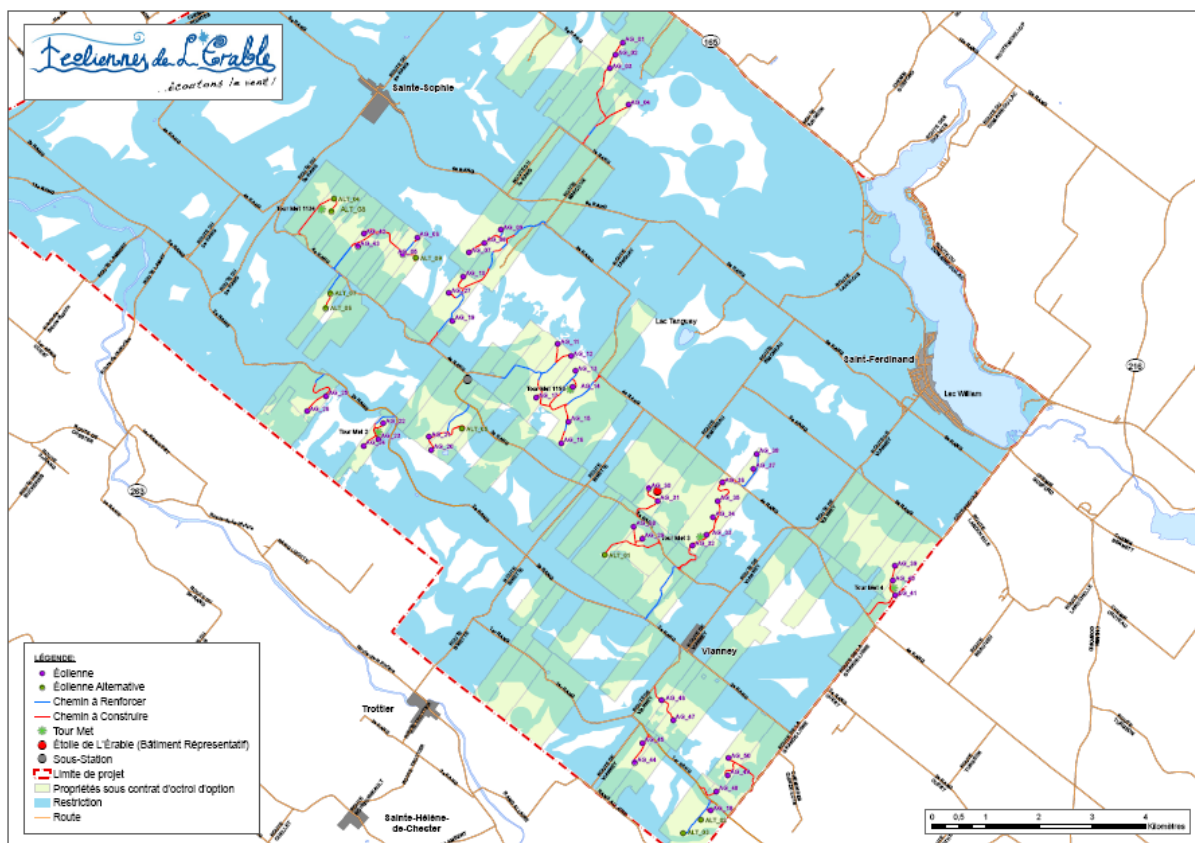
Réponse 54

Les principales restrictions à caractère environnemental étaient établies dans le RCI no270, dans le but, comme cité en préambule du document, « d'encadrer l'implantation des éoliennes afin d'assurer une gestion durable et harmonieuse du territoire de L'Érable » et atteindre une planification ordonnée du développement éolien.

Le RCI établit à ses chapitres 8 et 9 (Dispositions relatives aux zones d'interdiction et dispositions relatives aux zones de limitations) les restrictions qui s'appliquent à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC.

Il existe aussi d'autres restrictions à caractère environnemental ou anthropique qui furent prises en compte et qui découlaient de certaines normes environnementales d'application plus générale. Ces dernières sont mentionnées à la page 38 de l'étude d'impact environnemental.

De l'ensemble de la superficie d'étude de la zone (19 030 Ha), une superficie d'environ 14 992 Ha (79% de la zone d'étude) correspond aux restrictions mentionnées. La carte suivante présente ces restrictions en bleu.



D'un autre côté, le design du parc dans les zones non affectées par des restrictions prend en compte d'autres critères techniques :

- Ressource éolienne : Les éoliennes doivent se situer dans des zones où la ressource éolienne rend leur exploitation viable. En général, un emplacement commence à être considéré intéressant selon ce point de vue lorsque la moyenne annuelle de vitesse de vent à la hauteur de la nacelle est supérieure à 7 ou 7,5 mètres par seconde. Dans la région de L'Érable, ce sont principalement les cimes des montagnes qui respectent ces vitesses.
- Orientation et distances séparatrices : Pour bien mettre le vent à profit, les éoliennes doivent être disposées de manière relativement perpendiculaire au vent dominant. Le fabricant des éoliennes, pour garantir le rendement prévu et la durée de vie des éoliennes, exige qu'une distance minimale de 3 diamètres de pales soit maintenue entre des éoliennes d'une même rangée, et qu'une distance minimale de 5 diamètres de pales soit maintenue entre deux rangées.
- Pente du terrain : Les éoliennes ne peuvent être situées sur des terrains dont la pente est trop forte, car non seulement le côté constructif devient très compliqué, mais les turbulences qui peuvent exister dans ces zones sont à éviter.

En troisième lieu, le propriétaire des terrains qui pourraient accueillir une éolienne doit autoriser l'implantation d'infrastructure du parc sur ces derniers, en signant un contrat d'octroi d'option avec le promoteur.

Les parcelles signées sont également indiquées sur la carte ci-haut. Des 4 589 Ha signées dans la zone d'étude, 1 671 Ha de terrain sont sans restriction.

En considérant toutes ces contraintes, Éoliennes de L'Érable a identifié une série d'emplacements viables pour l'installation d'éoliennes. Le résultat final a été 50 positions avec 9 positions de réserve. À travers ces 59 positions, différentes combinaisons de 50 seraient possibles, chacune d'elles présentant une production plus ou moins élevée.

Éoliennes de L'Érable considère qu'une nouvelle restriction ou recommandation qui réduirait les emplacements disponibles sous le nombre de 50 menacerait la viabilité du parc, car il empêcherait le promoteur de remplir ses engagements avec Hydro-Québec et atteindre la production minimale qui rentabilise un investissement tel que celui prévu pour ce projet.

Question 55

La commission souhaite obtenir une synthèse sous forme de liste des diverses activités publiques de communication (portes ouvertes, entrevues radiophoniques, articles de journaux, bulletin etc.) entourant le projet que vous avez tenues.

Réponse 55

Les tableaux suivants récapitulent les démarches faites au cours année par rapport aux relations avec le milieu d'insertion, en collaboration avec l'entreprise de communication Absolu.

Tableau présentant les communiqués de presse lancés par Éoliennes de L'Érable

12 novembre 2008	Communiqué de presse	Un bon vent souffle en direction de la région
9 décembre 2008	Communiqué de presse	Rencontre d'information portant sur le parc éolien de L'Érable
11 décembre 2008	Communiqué de presse	Rencontre d'information portant sur le parc éolien de L'Érable
4 mai 2009	Communiqué de presse	Rencontre d'information portant sur les résultats de l'Étude d'impact sur l'environnement
7 mai 2009	Communiqué de presse	Un parc éolien en harmonie avec l'environnement
13 juillet 2009	Communiqué de presse	Signature d'une entente de 440 000\$
27 août 2009	Communiqué de presse	L'étude d'impact sur l'environnement est acceptée
4 septembre 2009	Communiqué de presse	Enerfin a fait une demande d'audiences publiques
9 octobre 2009	Communiqué de presse	Ouverture d'un bureau d'information à Saint-Ferdinand
15 octobre 2009	Communiqué de presse	Le deuxième bulletin d'information pour les citoyens
23 octobre 2009	Communiqué de presse	Éoliennes de L'Érable Rétablit les faits
28 octobre 2009	Communiqué de presse	Éoliennes de L'Érable embauche le premier ferdinois

Publicités informatives publiées dans les journaux

14-oct-09	L'Avenir de L'Érable	p.9	3/4 de page	Publicité d'information
18-oct-09	La Nouvelle Union	p.22	3/4 de page	Publicité d'information
21-oct-09	L'Avenir de L'Érable	p.11	3/4 de page	Publicité d'information
25-oct-09	La Nouvelle Union	p.31	3/4 de page	Publicité d'information
28-oct-09	L'Avenir de L'Érable	p.8	3/4 de page	Publicité d'information
04-nov-09	L'Avenir de L'Érable	p.19	3/4 de page	Publicité d'information
10-déc-08	L'Avenir de L'Érable	p.7	1/4 de page	Publicité/invitation à la réunion d'information (porte ouverte de 10h à 20h)

Publicités radiophoniques

15-oct-09	Publicité de 30 secondes à la radio
au	101,9 FM Passion Rock et 97,3 FM
01-nov-09	

Avis publics publiés dans le cadre de la session d'information

31-août-09	Le devoir	p. B-2	1/4 de page	Avis public pour la session d'information
31-août-09	La tribune	p. 21	1/4 de page	Avis public pour la session d'information
02-sept-09	L'Avenir de L'Érable	p. 12	1/4 de page	Avis public pour la session d'information
31-août-09	Le Journal de Québec	p.51	1/4 de page	Avis public pour la session d'information

Bulletins d'informations

déc-08	Bulletin d'information
juil-09	Bulletin d'information n°1
sept-09	Bulletin d'information n°2
nov-09	Bulletin d'information n°3

Revue non-exhaustive de la presse locale, articles concernant le projet

4 novembre 2009	L'Avenir de L'Érable	Le vent souffle en faveur de Donald Langlois
9 octobre 2009	Radio-Canada	Le CLD de L'Érable appuie le projet

9 octobre 2009	Nouvelle Union	Ouverture d'un bureau d'information à Saint Ferdinand
8 octobre 2009	Nouvelle Union	Le milieu des affaires se rallie au projet de parc éolien
6 octobre 2009	Nouvelle Union	Donald Langlois lance sa campagne électorale à Saint Ferdinand
28 septembre 2009	Nouvelle Union	Parc éolien: Le CLD appuie le projet
23 septembre 2009	Nouvelle Union	Parc éolien de L'Érable: un véritable processus de consultation
17 septembre 2009	La voix du sud	600 personnes dans l'église de Saint Ferdinand pour la soirée d'information du BAPE sur le projet éolien de L'Érable
10 septembre 2009	Nouvelle Union	Éolien: une majorité approuve le projet et non le contraire!
2 septembre 2009	Nouvelle Union	Une délégation de L'Érable visite un parc éolien au Brésil
3 septembre 2009	Nouvelle Union	Éolien: changement de lieu pour la séance d'information du BAPE
10 septembre 2009	Nouvelle Union	Les frais de la délégation payés par la MRC de L'Érable
25 août 2009	Nouvelle Union	Séance d'information du BAPE le 16 Septembre
24 juillet 2009	Nouvelle Union	Un bulletin d'information pour les citoyens
17 juillet 2009	La tribune	L'érable et Enerfin s'entendent pour 440 000 \$
13 juillet 2009	Nouvelle Union	Parc éolien de L'Érable: Une nouvelle étape de franchise
11 juillet 2009	Nouvelle Union	Bienvenue aux éoliennes dans L'Érable
3 juin 2009	Nouvelle Union	On n'est jamais content
2 juin 2009	Nouvelle Union	Un référendum sur le projet éolien de L'Érable
2 juin 2009	Nouvelle Union	Contestation du projet éolien de L'Érable
7 mai 2009	Nouvelle Union	Parc éolien de L'Érable: les sentiments sont partagés
12 décembre 2008	Nouvelle Union	Une première éolienne tournera à l'automne 2010

En résumé, deux sessions de type portes ouvertes ont été organisées par Éoliennes de L'Érable pour présenter le projet, une première le 11 décembre 2008, et une deuxième le 7 mai 2009. La première avait pour but de présenter le projet au public par le nouveau promoteur, tandis que la deuxième a été organisée pour présenter l'étude d'impact environnemental préparée par la firme SNC-Lavalin. Des

représentants d'Éoliennes de L'Érable et de SNC-Lavalin étaient sur place afin de répondre aux questions. Une autre séance avait été organisée par Geilectric le 27 juin 2007.

Les portes ouvertes ont été annoncées dans les journaux locaux avec une publicité et des affiches couleur grand format et plus petit format ont été distribuées dans les endroits stratégiques des trois municipalités concernées (bureaux de poste, églises, épiceries, dépanneurs, hôtels de ville, bibliothèques municipales, restaurants, etc.)

De plus, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) organisa une session d'information le 16 septembre 2009 dans le cadre de la période d'information et de consultation du dossier par le public qui s'est tenue du 25 août au 9 octobre 2009.

Des réunions visant directement les propriétaires de terrain ayant signé des contrats d'octroi d'option avec Éoliennes de L'Érable ont aussi été organisées à quelques reprises pour les tenir informés des détails les concernant plus particulièrement. Une première a eu lieu le 10 décembre 2008 pour présenter Enerfin et Éoliennes de L'Érable, une autre le 15 septembre 2009 pour présenter des détails de l'accord de compensation pour l'utilisation de superficies agricoles et forestières dans le cadre du projet.

Un bulletin général a été distribué lors des séances en décembre et trois bulletins d'information ont été envoyés par publipostage aux résidents des municipalités de Saint-Ferdinand, Sainte-Sophie-d'Halifax et Saint-Pierre-Baptiste en juillet 2009, septembre 2009 et novembre 2009. Ces dépliants présentaient des informations générales sur le projet de même que les coordonnées permettant de rejoindre l'équipe d'Éoliennes de L'Érable en cas de questions.

Par la suite, dix communiqués de presse ont été émis entre novembre 2008 et novembre 2009 annonçant les nouvelles majeures du projet. Une campagne d'information fut aussi lancée à l'automne, avec quatre publicités informatives paraissant dans le journal local « L'Avenir de L'Érable » (4 parutions) et « La Nouvelle Union » (2 parutions). Un message d'information radiophonique a aussi été diffusé sur les ondes de trois radios locales. Éoliennes de L'Érable a aussi participé en tant que commanditaire à quelques activités locales, telles les Fêtes du Lac William, la fête de Vianney et la fête de Sainte-Sophie-d'Halifax.

Finalement, le site Internet d'Éoliennes de L'Érable est resté depuis sa mise en ligne un outil essentiel à la diffusion de l'information, permettant de mettre à la disposition de tous les détails du projet. Il continue d'être mis à jour avec les plus récentes nouvelles et une refonte du site est en cours. La mise en ligne d'un nouveau site Internet est prévue dans les environs de la fin décembre 2009.

Question 56

D'après l'étude d'impact, pour chaque site d'implantation d'éolienne, une surface maximale de 0,64 ha serait requise (PR3.1 p. 46). On y précise qu'une aire plus petite pourrait causer des problèmes et augmenter le coût des travaux.

Or, dans le projet voisin de parc des Moulins, le promoteur 3CI prévoit installer le même modèle d'éolienne (Enercon E-82) et il affirme avoir développé une méthode de montage des pales ne nécessitant que 0,46 ha de déboisement par éolienne : « Pour chaque site d'implantation, une surface maximale d'environ 4 600 m² (0,46 ha) sera requise. Bien que

dans le passé, certains parcs éoliens furent construits avec une aire de travail d'environ 1 ha (10 000 m²), l'expérience acquise par 3CI Énergie éolienne indique que cette surface peut être inférieure et ainsi éviter du déboisement inutilement »
(PR3.1, p. 67 : http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Eole_Des-Moulins/documents/PR3.1_partie1de2.pdf).

La faisabilité de cette méthode aurait été démontrée lors d'un autre projet éolien à Murdochville.

Une collaboration ou un transfert technologique avec 3CI serait-il envisageable afin de réduire la surface de l'aire de travail à 0,43 ha par éolienne ?

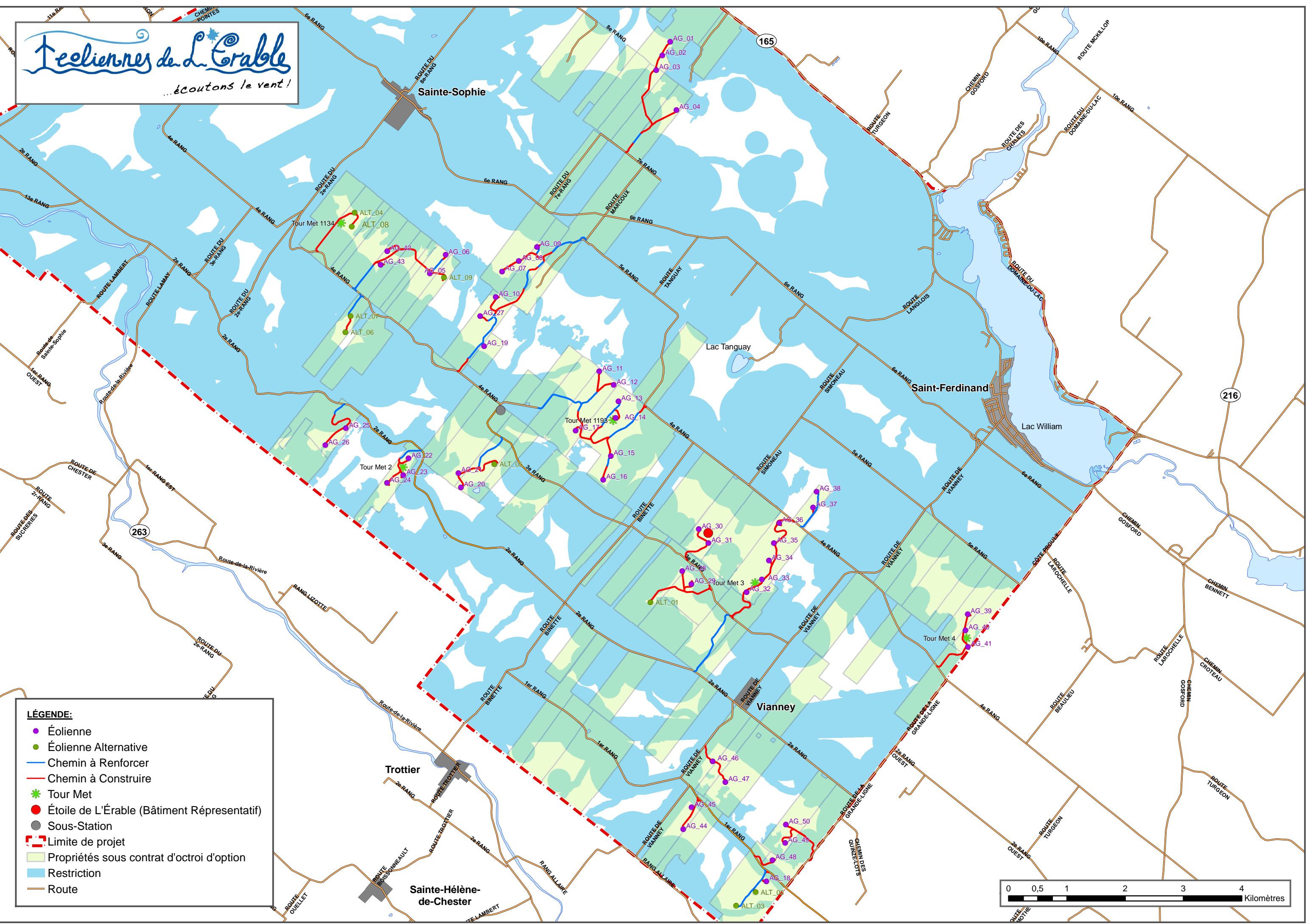
Réponse 56

La première taille de superficie prévue de 0,64 ha était basée sur une méthode de montage des pales où ces dernières sont tout d'abord assemblées au sol pour ensuite être soulevées à l'aide d'une grue jusqu'à la nacelle de l'éolienne. C'est la technique qui a été normalement utilisée par le fabricant Enercon lors de l'assemblage des éoliennes (c'est normalement ce dernier qui supervise cette partie des travaux). Cependant, lors des dernières années, Enercon a aussi développé une méthode de montage dite « pale à pale », où le moyeu est d'abord installé sur la nacelle, et où chacune des pales est ensuite montée puis installée. Cette méthode est recommandable pour des emplacements comme celui de L'Érable, avec une prépondérance de surfaces boisées, car elle permet de minimiser le déboisement.

Ainsi, suite à des discussions, Éoliennes de L'Érable a choisi d'adopter cette méthode et l'espace au sol qui était nécessaire pour raccorder les 3 pales ensemble a pu être réduit à un maximum de 0,495 ha. La surface exacte à déboiser variera d'un site à un autre en fonction de la topographie, car la taille de la plateforme de travail pour l'assemblage de l'éolienne sera toujours de 40 par 34 mètres pour chacun des emplacements, mais les déblais et remblais qui permettent de soutenir cette structure ont des tailles différentes en fonction des lieux.

Éoliennes de L'Érable

...écoutons le vent!



LÉGENDE:

- Éolienne
- Éolienne Alternative
- Chemin à Renforcer
- Chemin à Construire
- ★ Tour Met
- Étoile de L'Érable (Bâtiment Représentatif)
- Sous-Station
- Limite de projet
- Propriétés sous contrat d'octroi d'option
- Restriction
- Route

